



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant délégation à Monsieur Marc CAUDRILLIER pour la célébration d'un mariage
176 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

Le Maire de la commune de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU le Procès-verbal établissant l'élection du maire et des adjoints en date du 1^{er} avril 2026,

CONSIDERANT que le maire et les adjoints sont tous absents ou empêchés pendant la période du 9 juillet 2026,

CONSIDERANT que Monsieur Marc CAUDRILLIER, conseiller municipal peut se voir confier la délégation afin d'assurer la célébration du mariage le 9 juillet 2026, dans un souci de continuité de l'administration communale.

ARRETE

Article 1 : Désignation

Monsieur Christophe REVIL le maire, donne la délégation sous sa responsabilité à Monsieur Marc CAUDRILLIER, conseiller municipal, afin d'assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration du mariage à la date du 9 juillet 2026.

Article 2 : Date d'effet et durée de la délégation

La délégation prend effet à compter des formalités de publication, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'élu délégué. La délégation prend fin à la date du 10 juillet 2026.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire, de sa publication et de sa transmission aux services du contrôle de légalité.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Isère, le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Notification à Marc CAUDRILLIER, le 9 juillet 2026

Fait à Claix, le 06 juillet 2026

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 09/07/2026

Date de retrait: 09/09/2026

